

## **Paris modernise sa politique tarifaire pour une meilleure justice sociale**

**En 2015, l'Exécutif parisien modernisera les tarifs des services publics municipaux facultatifs. Une réforme fondée sur deux objectifs : préserver le pouvoir d'achat des familles et renforcer la justice sociale.**

A la demande des groupes politiques de la majorité – Ecologiste, Communiste, Socialiste et Radicaux de gauche – Anne Hidalgo proposera au prochain Conseil de Paris de réformer la politique tarifaire municipale, à compter de la rentrée 2015. Ses objectifs : préserver le pouvoir d'achat des familles et renforcer la justice sociale.

Deux nouvelles tranches seront créées, afin de rendre la grille tarifaire des services publics réellement progressive. Elles s'appliqueront aux services municipaux facultatifs : conservatoires, cantines, activités périscolaires payantes, centres d'animation, etc.

Jusqu'à présent, les tarifs n'évoluaient plus à compter d'un revenu fiscal de référence de 7.500 € mensuels par foyer. En créant ces deux nouvelles catégories, l'Exécutif parisien renforce la contribution des très hauts revenus : ceux compris entre 10.000 et 15.000 € par mois, et ceux supérieurs à 15.000 € par mois.

A titre d'exemple, le tarif maximum d'une année en conservatoire passera de 510 € à respectivement 780 et 1.100 €, pour ces deux nouvelles tranches tarifaires. Un tarif qui reste néanmoins en deçà du coût réel de ces services.

La situation des familles nombreuses sera prise en compte par le quotient familial, fondé sur la composition du foyer. Les familles de 3 enfants et plus bénéficient par ailleurs du Paris Pass Famille, délivré par le CASVP, qui offre notamment la gratuité dans les piscines et des tarifs préférentiels pour les expositions temporaires des musées parisiens.

Enfin, l'Exécutif parisien a décidé de reconduire le bouclier social mis en place en 2013. Il prévoit le gel de tous les tarifs applicables aux services publics municipaux : une façon concrète de préserver le pouvoir d'achat des habitants.